



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser la lettre d'information 2024 de notre Caisse de retraites. Elle contient le calendrier 2024 du versement de votre pension et l'information relative à la revalorisation appliquée en janvier. Celle-ci, de 5,3%, s'applique à toutes les pensions de vieillesse de base, de droit direct ou de droit dérivé. Les pensions pour inaptitude seront revalorisées au mois d'avril.

Une nouveauté est à souligner pour 2024 et vous est présentée dans la lettre d'information : les barèmes et les prestations de l'action sociale ont été repensés, afin de tenir compte du contexte économique inflationniste et de rester au plus proche des besoins de nos pensionnés aux revenus les plus modestes.

Les principes qui ont guidé notre réflexion et ont été portés par notre Conseil d'administration, qui a voté ces évolutions lors de la séance du 30 juin 2023, sont les suivants :

- maximiser le recours aux aides ;
- renforcer les aides pour les revenus les plus modestes par un meilleur ciblage ;
- mieux distribuer/répartir le budget d'action sociale en vue d'une meilleure équité.

Cette réflexion s'est accompagnée d'un soutien significatif de l'Etat, qui a consenti, et ce dès la fin de l'année 2023 pour permettre de financer les dernières demandes d'aides, à une augmentation de la dotation d'action sociale de 10 %. En 2024, notre budget d'action sociale est donc reconduit à hauteur de 110 000 euros.

Par ailleurs, la Caisse de retraites, toujours soucieuse de la satisfaction de ses pensionnés, réalise en ce début d'année une nouvelle enquête de satisfaction afin de recueillir votre opinion sur la qualité des services apportés.

Votre participation à nos côtés nous permettra d'améliorer nos services et nous vous remercions d'avance de votre implication dans cette enquête.

Enfin, dans le courant du mois de mars, la Caisse de retraites vous adressera votre attestation fiscale, indiquant le montant de vos revenus à déclarer à l'administration fiscale pour l'année 2023, ainsi que le montant de l'impôt déjà prélevé au titre du prélèvement à la source.

L'équipe de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris se tient à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

Christelle Nicolas
Directrice

PJ : - Bulletin de pension de janvier 2024
- Lettre d'information 2024
- Communication de l'ARPOOCP